

# Remboursement de la main-d'œuvre d'ACDelco

Programme de remboursement sur la main-d'oeuvre à l'échelle nationale



L'avantage Remboursement sur la main-d'oeuvre procure la tranquillité d'esprit aux clients qui font entretenir leur véhicule dans un atelier membre du programme CSP d'ACDelco. Cet avantage offre des conditions supplémentaires de remboursement sur la main-d'oeuvre aux clients dont un produit ACDelco ferait défaut. Visitez TechConnectCanada.com pour connaître les directives complètes.

### CE OUI EST COUVERT :

L'avantage offre un remboursement limité\* sur la main-d'oeuvre, à l'échelle nationale, de 24 mois/40 000 km sur les gammes d'origine GM et Professional/Or, et de 12 mois/20 000 km sur les gammes Advantage/Argent (selon la première éventualité) pour les pièces ACDelco installées dans un centre de réparation membre du programme de Centre de service professionnel ACDelco.

Jusqu'à 24 mois/40 000 km pour les gammes de produits d'origine GM et Professional/Or (à compter du 1er juillet 2020) pour les membres actifs (au moment de la réparation et de la soumission de la réclamation). La qualification jusqu'à 12 mois/20 000 km pour toutes les marques s'applique, y compris toutes les pièces d'origine GM et ACDelco Professional/Or qui ont une garantie de moins de 24 mois/40 000 km et la marque de pièces Argent. La couverture de la batterie est effective sur la vente de la batterie et les réparations sous garantie ultérieures effectuées à compter du 1er octobre 2021 pour les membres actifs (au moment de la vente de pièces et de la réparation et de la soumission de réclamation) et varie de 12 à 24 mois en fonction du type de batterie et numéro de pièce.

Le programme s'applique aux produits ACDelco installés par un membre du programme CSP d'ACDelco qui font défaut en raison d'un défaut de fabrication à l'intérieur des limites de temps et du kilométrage notés (selon la première éventualité) à compter de la date de la réparation initiale. Couverture basée sur un véhicule uniquement soumis à une utilisation normale et bénéficiant d'un entretien raisonnable et nécessaire. Le remboursement sera limité à 85 \$ l'heure jusqu'à 3 heures pour chaque réclamation validée. VOIR LE GUIDE DE RÉFÉRENCE POUR LES DÉTAILS DE LA COUVERTURE. Une réclamation à l'échelle nationale ne peut être effectuée que lorsque le véhicule se trouve à plus de 40 km de l'emplacement CSP ACDelco d'origine, et que les deux membres se qualifient en fonction des directives de réparation au moment de la première réparation et de cette réclamation.

### CE QUI N'EST PAS COUVERT

Le client doit payer pour tout service hors garantie commandé en même temps que tout service sous garantie. La garantie sur les pièces respecte la garantie standard publiée et existante prise en charge par le fournisseur, et ne s'appliquera pas si le véhicule a été endommagé par une utilisation anormale, une mauvaise utilisation, une négligence, un accident, une modification ou une « altération » (par autre que l'atelier ou les employés de l'atelier de réparation). Les dommages accidentels ou consécutifs ne sont pas inclus.

### **EXCLUSIONS**

Cet avantage s'applique uniquement aux véhicules de tourisme motorisés (légers et moyens) et exclut spécifiquement les remorques, les véhicules dont le PNB est supérieur à la classe 6 et supérieur à 26 000 lb. (11 793 kg), motocyclettes, véhicules récréatifs et véhicules utilisés à des fins agricoles ou hors route. Les exclusions spécifiques: moteur, transmission, embrayage ou différentiel, joints et joints associés, ou remplacement d'assemblage. Sont également exclus la carrosserie, peinture, moulures, réparations de verre, pneus et pièces de seconde main.

# **ÉTAPES À SUIVRE POUR SOUMETTRE UNE RÉCLAMATION:**

- 1. Le client revient avec une pièce ACDelco défectueuse
- 2. Le CSP recueille une copie du bon de réparation original (du client ou dans son système) et vérifie la garantie et la couverture en consultant le Guide de référence rapide Remboursement sur la main-d'oeuvre.
- 3. Suivez les procédures de diagnostic appropriées.
- **4**. Effectuez la réparation
- **5.** Le remboursement de la pièce doit être traité par votre distributeur ACDelco local.
- **6.** Il est recommandé d'appeler l'administrateur des réclamations pour <u>TOUTE</u> réclamation à l'échelle nationale ou si vous avez besoin d'une approbation ou d'une assistance immédiate avant de terminer les travaux de réparation.
- 7. Soumettre votre réclamation en ligne ou par fax/courriel

#### ADMINISTRATEURS DES RÉCLAMATIONS SONT DISPONIBLES AU 1 855 646-1427 :

- de 8h00 à 20h00, du lundi au vendredi (heure de l'Est)
- le samedi de 9h00 à 18h00, excluant les jours fériés

- **8. SOUMISSION EN LIGNE** Visitez TechConnectCanada.com pour le lien Remplissez le formulaire en ligne et téléchargez les éléments suivants :
  - BR initial et BR de remplacement
  - Facture de la pièce d'origine
  - Facture de la pièce de remplacement

Assurez-vous d'attendre le message "Demande soumise" pour confirmer la soumission

- 9. FAX/COURRIEL Télécopiez une copie des 4 documents suivants au 1 866 658-1246 ou nous envoyons un courriel à fax@abswarranty.net (inscrivez le node la demande sur chaque page):
  - BR initial et BR de remplacement
  - Facture de la pièce d'origine
  - Facture de la pièce de remplacement

10. PAIEMENT - À la réception de TOUS les documents, l'administrateur des réclamations vérifiera les informations et communiquera avec le centre de réparation et produira un paiement par carte de crédit (option par chèque également disponible)

\*Doit présenter le reçu de réparation original. La couverture s'applique uniquement aux véhicules légers et moyens jusqu'à un PNB de classe 6 de 26 000 lb. (11 793 kg) et comprend les véhicules commerciaux. Les frais de location encourus pour tout véhicule en réparation ne sont pas couverts par le programme Remboursement sur la main-d'œuvre d'ACDelco. Toutes les couvertures de remboursement de main-d'œuvre sont basées sur la couverture ACDelco publiée, avec des exceptions au sein de diverses gammes de produits. Seules les batteries vendues à partir du 1er octobre 2021 sont éligibles au remboursement de la main-d'œuvre.